



Victoire !

La direction s'est rendue aux arguments de vos élus Force Ouvrière !

Les salariés qui ont un véhicule de service (Attachés Commerciaux, Délégués Commerciaux, Techniciens, animateurs événements spéciaux...) et qui ne peuvent pas stationner leur véhicule gratuitement à proximité de leur domicile hors temps de travail (le lundi pour les AC le samedi pour les DC et n'importe quel jour pour les animateurs événements spéciaux et techniciens.), peuvent mettre leur voiture dans un parking Vinci et payer avec leur carte GR s'ils en ont un à proximité ou dans tout autre parking et se faire rembourser sur note de frais.

Cette directive est valable depuis aujourd'hui 17H.

Mais si certains d'entre vous ont des factures antérieures elles seront acceptées jusqu'au premier janvier 2015.

Pour ce qui concerne les congés, les salariés qui ne peuvent pas stationner gratuitement leur véhicule à une distance raisonnable (il s'agit de congés donc on peut s'éloigner un peu et garer sa voiture gratuitement, c'est 3 à 4 fois par an et c'est pour plusieurs jours voire plusieurs semaines.)

Ceux-là pour qui il faudrait aller très loin (grandes agglomérations) peuvent trouver un parking Vinci et payer avec leur carte GR, si vraiment trouver un parking Vinci c'est trop compliqué, ils peuvent trouver un autre parking, payer et se faire rembourser sur note de frais.

Il s'agit sans conteste d'une avancée, traitez- là en bon « père de famille », c'est-à-dire sans abus et surtout dans le doute appelez un de vos élus Force Ouvrière.

A bientôt pour d'autres victoires.

La prochaine sera le paiement majoré des heures supplémentaires.

Vos élus et représentants FO.

Le 17 février 2015